

Publié le

ID: 005-210500583-20230612-202340-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-40

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 4 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 05 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme -BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

<u>Pouvoir</u>: BOISSET André à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet: BUDGET CAMPING. DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2023, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Camping de la façon suivante :

Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Recettes	27 2763	Autres communes		12 458.65 €
investissement	OPFI			
Recettes	16 1687	Autres emprunts et dettes	12 458.65 €	
investissement	OPFI	•		

Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID: 005-210500583-20230612-202340-BF

DETAI	L PAR SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	12 458.65 €	
	Réduction	12 458.65 €	
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre:		0€	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve l'exposé du Maire. Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

> Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1° adjoint au Maire.